

## TEXTE ADOPTÉ n° **551**« Petite loi »

## ASSEMBLÉE NATIONALE

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958** 

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015** 

25 juin 2015

## PROJET DE LOI

autorisant la ratification de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la **République d'Afrique du Sud**, d'autre part, modifiant l'**accord** sur le **commerce**, le **développement** et la **coopération**,

> ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE.

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1239 et 2876.

## Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération, signé à Kleinmond le 11 septembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juin 2015.

Le Président, Signé : CLAUDE BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468

<sup>(1)</sup> Nota: voir le document annexé au projet de loi n° 1239.